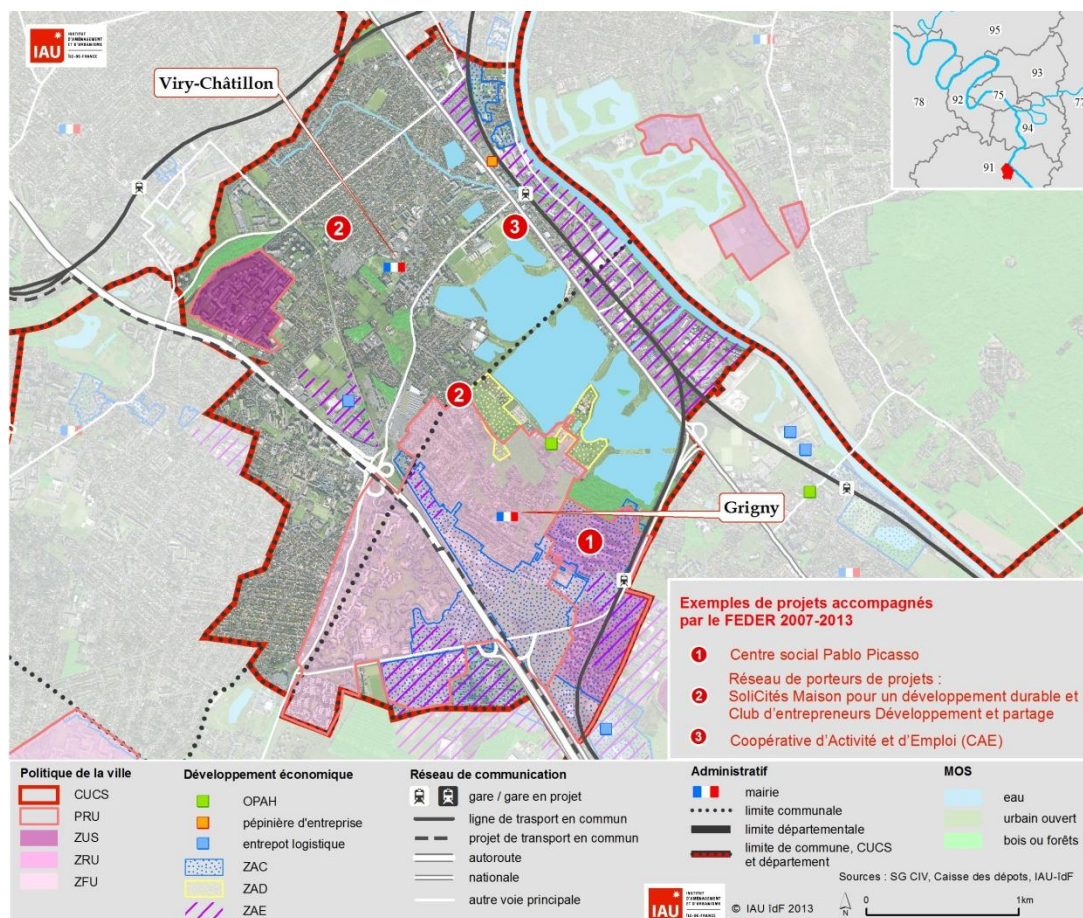




# Le PUI des Lacs de l'Essonne



**Directeur de la publication :**  
François Dugeny  
**Auteur :**  
Olivier Mandon, assisté  
par Monique Chevrier  
**Cartographie :**  
Marie Pagesy-Boissier  
Sous la direction de  
Catherine Boillot  
**IAU île-de-France**  
15, rue Falguière  
75740 Paris cedex 15  
www.iau-idf.fr



## Origine du projet PUI Les Lacs de l'Essonne

Le Projet Urbain Intégré (PUI) Les Lacs de l'Essonne résulte de réflexions et d'une stratégie de territoire liées aux orientations socio-économiques de la Commission Européenne dites de « Lisbonne-Göteborg » qui ont succédé au projet PIC URBAN II<sup>1</sup> et modifié la culture initiale dont était porteuse cette version antérieure de la redistribution du FEDER. Le PUI s'est inspiré de réflexions autour d'investissements potentiels structurants de son territoire, dès lors distinctes de la politique d'équipement du Grand Projet de Ville et du PIC URBAN, impliquant une conversion aux notions de compétitivité et d'innovation, à inscrire dans le devenir des quartiers sensibles et défavorisés. En 2007/2008, la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne (CALE) existait depuis quelques années (création fin 2003) et s'est positionnée dans le prolongement et l'amplification des coopérations réelles qui préexistaient entre les deux communes de Grigny et Viry-Châtillon, notamment autour des conventions thématiques du Grand Projet de Ville : emploi, enjeux sociaux, petite enfance, habitat. Il s'agissait d'oeuvrer à la réintégration urbaine et sociale du territoire, ce que la signature de trois conventions de rénovation urbaine a nettement rendu manifester (janvier 2007).



Des coupures physiques forment le territoire (le plateau haute plaine au-dessus de la Seine concentre les grands ensembles d'habitat collectif social et une copropriété dite Grigny II grandement défavorisée), Le territoire de la CALE est dominé par un grand corridor historiquement concerné par des procédures en politique de la ville. Le Grand Projet de Ville (GPV), et parallèlement le PIC URBAN II, ont renforcé l'intervention publique pour développer ce territoire. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de Grigny-Viry-Châtillon assure la coordination et le pilotage des politiques structurantes. Les trois projets ANRU ont succédé au GPV et ont amorcé un mode d'action structurant différent. La politique régionale européenne est elle-même devenue dépendante d'un souhait de création de projets avec effets de levier structurants divers (innovation, développement durable ou économique). Le PUI a donc été élaboré dans un contexte territorial défavorisé voire considéré comme l'un des plus en difficulté d'Île-de-France. La consultation en 2008 de l'État francilien s'est naturellement orientée vers la CALE pour réfléchir au futur développement de son territoire et les aides européennes mobilisables notamment au titre de l'Axe 1 du PO FEDER.

<sup>1</sup> Programme Inter Communautaire Urbain européen.

La collaboration avec une aide de conseil extérieur a permis d'identifier différents porteurs de projets selon des axes/objectifs thématiques principaux :

- Développement économique (avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie - CCI - de l'Essonne et l'association Développement et Partage) : renforcement du support aux entreprises, aux soutiens pour des porteurs de projets.
- Innovation culturelle (ex. centre social Pablo Picasso, œuvres d'art à la Grande Borne ou la restauration de patrimoine ancien avec une ouverture vers les Technologies de l'Information et de la Communication - TIC).
- Développement durable et TIC (ex. Plan énergie climat, Très Haut Débit - THD internet, équipements et actions en faveur de la connaissance et la diffusion des TIC).

### Le PUI Les Lacs de l'Essonne

Le territoire entend inverser à la fois son image de banlieue sensible et ses tendances sociales lourdes, en déclinant un projet de territoire et des réalisations modèles.

Objectif général du PUI : faire émerger un véritable projet intégré de territoire qui dépasse les limites des quartiers en difficulté, tout en les impliquant dans la dynamique globale de l'agglomération et du territoire francilien et pourvoir les acteurs locaux en outils nouveaux, pour accentuer plus directement le développement de leur territoire.

Début 2013, l'avancement du PUI a permis la programmation des projets de :

- **Réhabilitation du centre social Pablo Picasso** (au cœur de la copropriété Grigny II) : localisée en Zone Urbaine Sensible (ZUS) avec les acteurs traditionnels de la politique de la ville : ANRU, ACSE<sup>2</sup>, Villes...); outre la réhabilitation physique du centre, le développement de l'accès aux TIC et aux informations dématérialisées a été entrepris (fonds documentaires mis à disposition aux habitants).



Ville de Grigny

Locaux du Centre social Pablo Picasso

<sup>2</sup> Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ; Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances.

- Création d'un **réseau de porteurs de projets**<sup>3</sup> : sous l'angle du développement économique, la CALE et la CCI, par une convention, se sont attachées à développer une offre de services de proximité<sup>4</sup> aux entreprises existantes tout en regroupant d'autres actions pouvant favoriser l'implantation de nouvelles entreprises : aide à la gestion, aide au recrutement de salarié (avec la Direction de l'emploi et de recrutement de la CALE), sensibilisation au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises, soutien aux entrepreneurs existants (avec l'implication financière dans des réseaux d'associations intervenant dans le pôle Entreprise sociale solidaire et responsable : SoliCités Maison pour un développement durable et le club d'entrepreneurs Développement et partage<sup>5</sup> (env. 10 entreprises).
- **Un nouveau pôle d'économie sociale et solidaire** (en émergence) : il a débuté par le projet de la Fabrique à Initiatives (plateforme de création d'activités économiques et de coopération emploi) : projet de 3ème génération du PUI en cours de mise en œuvre (2012/2013) résultant d'une collaboration avec Évry Centre Essonne et selon un fonctionnement de type PCT<sup>6</sup> ou Cluster, au travers de l'université d'Évry, de réseaux d'entreprises et la création d'incubateurs. L'affaissement économique du territoire remet en cause la faisabilité du projet. La Fabrique à Initiatives devait accueillir ces incubateurs et être localisée au sein d'un important site industriel en reconversion (propriété de la CALE anciennement de France Telecom). Ce projet a évolué vers celui d'un outil départemental pour l'émergence d'activités économiques et/ou sociales. Une étude de faisabilité du nouveau projet est programmée en février 2013. Parallèlement, une **Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)** a été créée et est momentanément localisée au sein d'une pépinière d'entreprises<sup>7</sup>. Elle accueille, après une année d'existence, 17 candidats entrepreneurs. Le principe de la coopérative consiste en un maintien du statut de l'entrepreneur comme salarié (en termes de protection sociale) et en l'attribution d'une rémunération dépendante du chiffre d'affaire de la coopérative. Cette dernière dispense aussi les services traditionnels aux entrepreneurs.

### Éclairage sur la réhabilitation du Centre Social Pablo Picasso

La réhabilitation du centre Pablo Picasso : les travaux ont débuté en janvier 2007 et sa livraison a été effective en 2010, le projet ayant été réintégré à compter de 2008 dans le PUI.

Le centre social Pablo Picasso est situé au coeur des quatre secteurs de Grigny II les plus en difficultés (Surcouf, Sablons, Lavoisier et Rodin). Cet équipement, ancien et vétuste, ne répondait plus, en termes d'aménagement et de configuration des locaux, aux besoins de la population, des acteurs associatifs et des professionnels. L'enjeu de l'adaptation de la structure s'imposait donc, pour répondre aux besoins des habitants du quartier et des associations intervenantes. Il s'agissait également de mettre en œuvre, au sein de cet équipement, des actions visant à la promotion de l'égalité des chances et à favoriser l'accès des populations aux nouvelles technologies et aux services publics.

L'intervention du FEDER a donc permis une meilleure structuration du territoire de la Communauté d'agglomération en termes d'équipements socioculturels puisque le centre Pablo Picasso se compose de plusieurs entités autonomes : un espace associatif, une maison de quartier et une bibliothèque.

<sup>3</sup> Tissu économique fortement marqué par une très grande proportion d'entreprises de type TPE.

<sup>4</sup> Un conseil de développement avait été aussi envisagé : les révisions budgétaires du PUI de 2010 ont entraîné son arrêt déjà envisagé par la CALE qui ne se considérait pas en situation de maturité efficiente pour sa gouvernance.

<sup>5</sup> Ces deux associations bénéficient elles-mêmes de fonds FEDER en plus de l'accompagnement financier du PUI.

<sup>6</sup> Projet de Coopération Territoriale.

<sup>7</sup> Localisée au sein du site industriel de France Telecom.

Ce projet se décline en quatre étapes :

- Agrandissement de 180 m<sup>2</sup> destiné à recevoir la bibliothèque, sur la dalle du parking existant, accolée au bâtiment de la salle polyvalente ; cette extension a été réalisée en structure légère (ossature principale bois en élévation et toiture).
- Création d'une salle multimédia.
- Réhabilitation de la grande salle polyvalente d'une surface de 215 m<sup>2</sup> : peinture, sols, plafonds, équipements techniques, renforcement de l'isolation thermique et phonique par remplacement des parois extérieures.

## Financement du projet

En 2009, l'enveloppe financière globale du PUI s'élève à 7 millions d'euros<sup>8</sup>. À compter de 2010, l'enveloppe FEDER du PUI a été révisée à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Tableau financier du projet de réhabilitation du centre Social Pablo Picasso (en €)

Coût total éligible	FEDER	Conseil Régional	Conseil Général 91	Caisse d'Allocations Familiales	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Ville de Grigny
1 749 094	243 458	372 867	669 460	189 655	64 605	239 049



Ville de Grigny

*Bibliothèque du Centre social Pablo Picasso*

<sup>8</sup> La taille du territoire aurait initialement engendré une enveloppe financière moins importante (2 à 3 millions d'euros). En regard des importants besoins en projets structurants au sein de la CALE, un volume financier plus conséquent a finalement été politiquement décidé.

## Point de vue du coordinateur du projet et avenir

- La génération des PUI a révélé une nouvelle démarche de politique publique, totalement étrangère aux logiques locales de la CALE et dans son territoire en politique de la ville. Il ne s'agit plus de penser à des rattrapages par rapport à d'autres territoires ou de développement social urbain mais de recherche de projets répondant à des objectifs de compétitivité, de l'innovation ou du développement durable avec des effets de leviers différents. Leur utilité outre économique engendrerait la structuration nouvelle des territoires.
- Le manque de connaissance des procédures régionales européennes n'est pas étranger aux difficultés rencontrées par la CALE dans le montage et la mise en œuvre de son PUI. La CALE a souhaité un accompagnement par le cabinet Viarregio en vue de la préparation du dossier de candidature du PUI pour palier ses méconnaissances initiales. La durée du montage du dossier PUI a été d'une durée de 6 mois.
- La CALE a initialement fait des choix de programmer des projets mobilisant les trois axes du Programme Opérationnel FEDER autour d'une vision aussi large que possible d'un projet urbain intégré et non de privilégier dès le départ des projets d'investissement très « balisés ». La mise en œuvre du PUI a montré l'opportunité d'un pragmatisme se reposant sur des projets d'investissement bien identifiables (ex. aménagement de Zone d'Activités Economiques...).
- En termes d'intégration culturelle, l'adhésion des porteurs de projets aux exigences matérielles des procédures d'instruction et de gestion administrative du PUI a été complexe. Cette situation a été d'autant plus ressentie que la CALE n'avait pas les moyens financiers pour mettre à disposition un référent Europe à temps plein pour aider cette appropriation. La CALE a cependant développé sa propre compétence sur les procédures européennes<sup>9</sup> (un emploi à 80% de temps plein depuis deux années). De plus, les formations mises en œuvre par l'État auraient pu être plus approfondies pour aider les porteurs de projet.
- En 2010, la CALE a dû réviser l'ambition des projets de son PUI du fait de la révision budgétaire de l'État. Cette révision a été proportionnelle à une baisse globale du FEDER pour les 10 PUI franciliens et au niveau de programmation anticipée<sup>10</sup> de la première enveloppe. De fait, l'enveloppe globale du PUI de 7 millions d'euros a fortement baissé vers un budget de 4,5 millions d'euros.



Ville de Grigny

Atelier prévention des dangers domestiques

<sup>9</sup> Procédures administratives et maîtrise du logiciel Agadir. La CALE trouve ce facteur de rigidification de gestion comme classique et surmontable comme dans le cadre de chaque gestion de projet.

<sup>10</sup> De 50% en 2010. La CALE considère son estimation de programmation comme une erreur car elle ne correspondait pas au niveau de maturation d'un certain nombre d'actions.

- Les difficultés de gestion administrative des procédures après agrément FEDER ont fortement ralenti l'avancement de certains projets. Des porteurs de projet ont pu être fortement gênés : ex. SoliCités. Des changements de recevabilité lors de contrôle de dépenses en cours de mise en œuvre de projet engendrent des complications. La masse des projets à accompagner (en plus de ceux de l'Axe 1 du PO FEDER) par l'État a sans doute entraîné des difficultés quant aux possibilités d'un suivi et une instruction ciblées.

L'alourdissement des temps d'instruction a ralenti la mise en œuvre des projets mais ne les a jamais remis en cause. La CALE a essentiellement collaboré avec la Préfecture de région et peu au niveau de celle de l'Essonne.

- La manne financière du FEDER a conditionné la programmation et les réalisations des projets du PUI. Le « label » FEDER n'a pas forcément facilité d'autres partenariats financiers pour la réalisation de ses projets. Les exigences de la procédure régionale européenne ont aidé à rendre des projets plus aboutis. Dans le cas de la CALE, une intercommunalité de projets et existant depuis peu de temps (2004), la politique régionale européenne a aidé à stabiliser et réfléchir à une politique de développement de son territoire au regard de ses besoins ou ambitions propres.
- La CALE souhaite pouvoir poursuivre son implication dans une future politique régionale européenne FEDER. Son territoire doit à nouveau concentrer des efforts importants de politiques publiques liées à la lutte contre les écarts de développement au sein de l'Île-de-France. La future génération de fonds FEDER devrait concentrer ses moyens sur certains territoires particuliers les plus « décrochés ».